



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 20 octobre 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** concernant le recyclage et l'extension du sac bleu.

La stratégie « Null Offall Lëtzebuerg » fournit une feuille de route pour une gestion plus durable de nos ressources et de nos déchets dans les années à venir, les principes de l'économie circulaire étant centraux à cet égard. La stratégie a vocation à aboutir à un changement de paradigme, voulant passer d'une gestion des déchets vers une gestion des ressources. La stratégie accorde une priorité absolue à la prévention des déchets, y inclus la préparation en vue du réemploi, suivi par le recyclage et la valorisation. Dans cette optique, la problématique des emballages est centrale : afin d'arriver à une société zéro déchets, il sera essentiel de réduire nettement les emballages produits, de réduire les ressources requises pour leur production, de promouvoir les emballages réutilisables et de veiller à un recyclage de qualité élevée.

Une série de reportages récemment télévisés sur une chaîne luxembourgeoise s'est penchée sur la question du recyclage des emballages. Selon plusieurs intervenants, il serait primordial d'étendre la collecte par le biais du sac bleu à d'autres fractions d'emballages si le Luxembourg souhaite atteindre les taux de recyclage imposés par l'Europe. En outre, il a été noté que le tri automatique des fractions collectées dans le sac bleu « étendu » serait plus efficace et moins cher que le tri suivant la collecte des fractions dans les centres de recyclage.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- 1. Dans quelle mesure l'extension du « sac bleu » à d'autres fractions d'emballages peut-elle contribuer à la réalisation des objectifs prévus dans la stratégie « Null Offall Lëtzebuerg » ?**
- 2. Le système du sac bleu peut-il avoir des effets défavorables sur la réalisation des objectifs précités, notamment en ce qui concerne la réduction des déchets d'emballages, ou encore la qualité du tri des déchets ?**

- 3. Madame la Ministre peut-elle confirmer que le tri automatique des fractions collectées dans le sac bleu « étendu » est plus efficace et moins cher que le tri suivant la collecte des fractions dans les centres de recyclage ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Benoy', written over a horizontal line.

François Benoy
Député